

Validation des acquis et des études supérieures

Salarié.e ou non salarié.e, demandeur.euse d'emploi, bénévole..., vous avez acquis **des compétences et des connaissances, dans des situations (professionnelles ou non) variées**. Vous pouvez engager une **validation des acquis de l'expérience (VAE)** en vue d'obtenir tout ou partie d'un diplôme, d'un titre ou d'un certificat.

Quand déposer son dossier VAE?

Limites de dépôt des dossiers	Sessions de jury
<ul style="list-style-type: none">▶ Au Cnam en région: 02 septembre 2022▶ A la DNF: 09 septembre 2022	octobre/novembre 2022
<ul style="list-style-type: none">▶ Au Cnam en région: 22 décembre 2022▶ A la DNF: 10 janvier 2023	février/mars 2023
<ul style="list-style-type: none">▶ Au Cnam en région: 7 avril 2023▶ A la DNF: 14 avril 2023	mai/juin 2023

➡ [DIV@ : le dispositif interactif de validation des acquis de l'expérience au Cnam](#)

La validation des acquis professionnels (VAPP) permet d'accéder directement à une formation du Cnam sans avoir le diplôme requis, en faisant valider une expérience professionnelle (salariée ou non), les formations suivies ou les acquis personnels développés hors de tout système de formation.

Quand déposer son dossier VAPP?

Limites de dépôt des dossiers	Réponse de la commission au plus tard le
16 novembre 2022	11 janvier 2023
15 mars 2023	17 mai 2023
17 mai 2023	05 juillet 2023

Remise des dossiers

✚ [au conseiller VAPP du centre du Cnam de votre lieu de résidence](#)

La **validation des études supérieures (VES)** vous permet d'obtenir un diplôme grâce à la **reconnaissance des études** suivies en France ou à l'étranger. Elle s'adresse à toute personne qui souhaite demander un accès, une validation partielle ou totale d'un diplôme, certificat ou titre.

Quand déposer son dossier VES?

Vous pouvez déposer votre dossier tout au long de l'année auprès du centre Cnam de votre lieu de résidence.

Remise des dossiers

✚ [au conseiller VES du centre du Cnam de votre lieu de résidence](#)



La VAE a 20 ans !



Statistiques de réussites

	Validation des acquis professionnels et personnels (VAPP)	Validation des acquis de l'expérience (VAE)	Validation des études supérieures (VES)
Nombre de candidats	497	340	1 705

Nombre de notifications de décisions	540	378	1 740
Taux d'accès à la certification	95%		
Taux de délivrance de diplôme		43%	
Taux de validation partielle		54%	
Âge moyen	41 ans	43,5 ans	
Part de femmes	53%	54%	
Part de demandeurs d'emploi	19%	17%	
Expérience moyenne au moment de la demande	16 ans	17 ans	

*Sources : DNF, Bases DIVA, DIVAP, VIATIC - Traitements : DNF - OEC (2021)
+ voir le [profil des auditeurs du Cnam](#)*

Vous vous posez des questions sur la validation d'acquis?

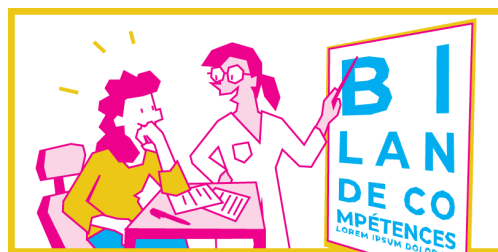
Contactez: validationdesacquis@lecnam.net

Ingénieur diplômé par l'Etat

L'école d'ingénieur.e du Cnam est un centre d'examen pour les candidat-e-s souhaitant être **diplômé-e-s ingénieur-e-s par l'État**.

Des référentiels présentent les compétences et connaissances attestées par les **diplômes d'ingénieur-e** du Cnam, consultez l'offre sur le site : eicnam.cnam.fr

↳ [devenir ingénieur DPE](#)



Et pourquoi pas un bilan de compétences?

